

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 JUIN 2016

PROCÈS-VERBAL

Séance du 29 juin 2016

Membres :

Composant le Conseil : 39

En exercice : 39

L'an deux mille seize, le mercredi vingt-neuf juin à vingt heures dix, le Conseil municipal de la commune de Stains, légalement convoqué le vingt-trois juin deux mille seize, s'est réuni en salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, Mme Angèle DIONE, Mme Nabila AKKOUCHE, Mme Zahia NEDJAR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Fatima DRIDER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN

Étaient absents représentés :

M. Francis MORIN	a donné pouvoir à	M. Larbi LEBIB
M. Mathieu DEFREL	a donné pouvoir à	Mme Favella HIMEUR
M. François VIGNERON	a donné pouvoir à	Mme Najia AMZAL
Mme Farida AOUDIA-AMMI	a donné pouvoir à	M. Azzédine TAÏBI
M. Philippe LE NAOUR	a donné pouvoir à	Mme Nicole RIOU
Mme Françoise ABDERIDE	a donné pouvoir à	Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN
Mme Karina KELLNER	a donné pouvoir à	M. Olivier MATHIS
Mme Afifa GUERRAH	a donné pouvoir à	Mme Zahia NEDJAR
M. Abdelfattah MESSOUSSI	a donné pouvoir à	Mme Nabila AKKOUCHE
Mme Khalida MOSTEFA SBAA	a donné pouvoir à	M. Jean-Claude DE SOUZA
Mme Lidia AMZAL	a donné pouvoir à	Mme Najewa HAMMANI
Mme Evelyne SEEGER	a donné pouvoir à	Mme Marie-Claude GOUREAU
M. Madi BOINA BOINA	a donné pouvoir à	Mme Sylvie JEANNOT à partir de l'affaire n° 12
M. Sean NKOLO MAYE	a donné pouvoir à	M. Julien MUGERIN
M. Laurent TUR	a donné pouvoir à	Mme Fatima DRIDER

Ont quitté définitivement la séance : M. Madi BOINA BOINA à l'affaire n° 12

Se sont absentés en cours de séance : M. Géry DYKOKA NGOLO à l'affaire n° 16

Étaient absents : M. Lamine SAÏDANE, M. Erol ERSAN, M. Khader ABDELLALI

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude GOUREAU

Avant de démarrer l'ordre du jour de la séance et d'installer le nouveau Conseiller municipal, Monsieur Abdelkarim ZEGGAR, Monsieur le Maire propose aux Conseillers d'observer une minute de silence en hommage aux victimes des violences, aux victimes de la barbarie et de la haine qui malheureusement ont été perpétrées ces derniers jours et pas plus tard qu'hier soir. Il pense en particulier à la tuerie d'Orlando, au couple de policiers français de Magnanville et puis à l'attentat qui a causé de très nombreuses victimes, hier soir, à l'aéroport international d'Istanbul.

Minute de silence

Monsieur le Maire propose de procéder à l'installation de Monsieur Abdelkarim ZEGGAR et indique que son installation fait suite aux démissions successives de Monsieur Michel LE THOMAS de sa fonction de Conseiller municipal, reçue le 2 juin, puis de celle de son successeur Monsieur Hugo CHARPENTIER-LESPERT, démission reçue le 16 juin et ensuite de la démission de Madame Ounéka DA SYLVA, reçue le 17 juin. Ces démissions ont eu pour effet immédiat d'installer et de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste, conformément au Code électoral. Il souhaite la bienvenue à Monsieur Abdelkarim ZEGGAR.

Applaudissements.

Concernant la désignation du secrétaire de séance, en l'absence de Madame Lidia AMZAL et de Madame Evelyne SEEGER, et suivant l'ordre du tableau du Conseil municipal, il est proposé de désigner Madame Marie-Claude GOUREAU en qualité de secrétaire de séance.

Affaire n° 1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

DESIGNE Madame Marie-Claude GOUREAU, conseillère municipale, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n° 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 avril 2016

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Julien MUGERIN annonce que les élus de l'opposition s'abstiendront exceptionnellement sur l'approbation de ce procès-verbal. Il pense que ça vaut le coup pour 3 raisons, les 2 premières sont de petites raisons, il suppose qu'elles peuvent être résolues assez rapidement. La première étant en page 4, 2^{ème} paragraphe, où l'on reprend ses propos dans la phrase « Il faut arrêter les comparaisons avec les personnes que l'on ne connaît pas et de se concentrer sur Stains, etc », pour être plus fidèle à ses propos, il souhaite qu'il soit ajouté «... que les membres de l'opposition ne connaissent pas et se concentrer sur Stains ». Ce qu'il voulait dire, c'est que les

membres de l'opposition ne connaissent ni Monsieur Balkany, ni d'autres personnes, c'est selon lui, un peu gênant. La seconde, page 32, selon lui est plus compliqué, car il y a une petite précision, une petite remarque qui selon lui n'était pas nécessaire. Il est écrit « Tous deux hurlaient et empêchaient le déroulement du Conseil municipal », il précise qu'il est question de Monsieur Laurent Tur et de lui-même. Julien MUGERIN n'en est pas sûr, il se souvient que Monsieur le Maire a continué à parler, le déroulement du Conseil municipal était donc continu. En outre, le terme « hurlait » ne semble pas approprié. Il demande s'il est possible de modifier cette réflexion subjective.

La raison principale pour laquelle les élus de l'opposition souhaitent s'abstenir, tient compte de l'incident qui a eu lieu au cours de la séance du 7 avril 2016, Monsieur le Maire a en effet cité une affaire personnelle concernant Monsieur Laurent TUR. Ce dernier est un conseiller municipal majeur, mais il est jeune et touché par cette affaire très personnelle, il n'était pas nécessaire de citer sa vie privée devant le Conseil municipal sans lui demander son avis au préalable.

D'autre part, Julien MUGERIN a deux questions. Il est stipulé dans le procès-verbal qu'il y a une étude sur le stationnement qui devait être faite. Il sait qu'elle a été réalisée. Il est précisé qu'elle serait disponible mi-mai 2016. Il souhaite savoir s'il est possible de communiquer aux élus de l'opposition les conclusions de cette étude qui est très intéressante, car le stationnement est selon lui une véritable question. Deuxième question, pourquoi depuis quelque temps les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont adoptés deux séances après qu'elles aient eu lieu. Ainsi, c'est le procès-verbal de la séance d'avril qui est soumise à l'adoption alors que le Conseil municipal s'est réuni en mai.

Monsieur le Maire estime que la deuxième question est hors sujet et indique qu'il n'y répondra pas. Il propose au Conseil municipal de mettre aux voix la proposition de la demande de l'opposition municipale de modifier quelques passages. Monsieur le Maire souligne le fait que si les Conseillers ne sont pas d'accord le procès-verbal restera en l'état. Il précise que le Conseil municipal peut approuver ou pas la modification du procès-verbal. Cette proposition étant refusée, le procès-verbal est donc présenté à l'adoption en l'état.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUZIA-AMMI par mandat, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 07 avril 2016.

Affaire n°3 - Désignation de représentants communaux au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées entre la métropole du Grand Paris et ses communes membres

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique que le Conseil municipal est invité à procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant appelé à siéger au sein de la CLECT « Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées » entre la Métropole du Grand Paris et ses communes membres. La majorité municipale propose les candidatures d'Azzédine TAÏBI, le

maire en tant que titulaire et Olivier MATHIS, adjoint en charge des finances, en tant que suppléant. Monsieur le Maire demande aux élus de l'opposition s'ils souhaitent faire une proposition ?

Constatant que l'opposition municipale ne propose pas de candidats, il indique que les membres peuvent être désignés de fait et qu'il n'est pas besoin de procéder à un vote, conformément au code général des collectivités territoriales.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la désignation de Monsieur Azzédine TAÏBI en qualité de représentant titulaire et de Monsieur Olivier MATHIS en qualité de représentant suppléant, pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées entre la métropole du Grand Paris et ses communes membres.

Compte-rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil au Maire

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire précise que le compte-rendu ne nécessite pas de vote. Il demande aux conseillers s'ils ont des observations à faire sur le compte-rendu.

Il ne relève aucune observation.

Avant de passer à l'affaire n°4, Monsieur le Maire souhaite s'exprimer à l'occasion du dernier Conseil municipal avant l'été. Il souligne que l'équipe municipale et les services municipaux se sont fortement mobilisés pour offrir la meilleure qualité de service public aux Stanois et pour défendre leur dignité.

Alors que l'opposition municipale s'embourbe dans ses mensonges et ses prises de positions caricaturales, la majorité municipale continue de travailler afin de chercher toutes les solutions de financement possibles pour les habitants dans un contexte budgétaire très contraint. En 2016 encore, contrairement à de nombreuses autres municipalités, Stains a fait le choix de ne pas augmenter la pression fiscale sur les habitants. Elle s'est en outre débarrassée d'emprunts toxiques pour nos finances locales, emprunts contractés pendant les 10 ans du mandat de la droite qui a ruiné la France. La droite ne manque pas de donner des leçons, mais elle court après l'extrême droite au niveau des valeurs, elle attaque en particulier le logement social, les transports pour tous avec l'augmentation du prix du Pass Navigo. La mobilisation a permis de contenir cette augmentation à 3 €, contre les 15 € initialement envisagés, mais cette hausse reste importante pour les retraités, les étudiants et les ménages qui n'ont pas de gros revenus.

La majorité municipale défend une politique ambitieuse en direction de l'ensemble des Stanois, dans les domaines de l'éducation, de la culture, du logement, du sport et de la quotidienneté. Cette politique se tourne vers l'avenir et travaille d'arrache-pied sur la ville de demain, dans une ville populaire qui laisse la nature gagner sur la ville, un des combats de la municipalité. Stains construit du logement pour tous et de qualité. C'est une ville qui agit pour corriger les inégalités de la société et pour offrir à tous les enfants et tous les jeunes la chance de réussir et de s'épanouir. Stains est une belle ville populaire qui aide et soutient un tissu associatif extrêmement important et qui donne les moyens de mettre en œuvre une vraie démocratie participative. Il précise que ce sera le cas dans les prochaines semaines. C'est aussi une ville solidaire. La majorité municipale s'efforce aussi de chercher l'argent où il se trouve pour permettre aux habitants de mieux vivre. En ce sens, Monsieur le Maire remercie l'administration qui accompagne la majorité municipale dans cette ambition, à la fois dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local, dans le cadre de la programmation du

contrat de ville, même si cette année cela a été assez compliqué, mais aussi dans la lutte pour faire entrer le quartier de la Péresse dans l'ANRU2, des mobilisations sont encore à mener et enfin dans l'aide financière pour la création d'un bâtiment modulaire au niveau de l'école Paul Langevin. Les travaux vont démarrer très prochainement.

Le Conseil municipal du 29 juin est à l'image de cette ambition politique portée par la majorité municipale, les moyens sont certes limités, mais la détermination est sans faille dans un contexte difficile sans augmenter les impôts. L'implication de l'équipe municipale est en direction de tous les Stanois sans distinction, mais aussi avec eux. Tout est fait pour trouver des moyens supplémentaires pour améliorer les conditions de vie des Stanois, mais aussi pour transformer la ville. En témoigne la visite de chantier du 25 juin à laquelle de nombreux élus ont participé : visite de la future gare TEN de la Cerisaie, appelée la ligne 11, visite du chantier de la future médiathèque centrale Louis Aragon et visite de la reconstruction du futur gymnase Léo Lagrange.

En échangeant avec les Stanois qui sont venus nombreux pour participer à ces visites : ils ont pu mesurer la transformation de la ville, l'ambition portée sur un certain nombre d'équipements publics, ainsi que le travail et l'engagement en faveur de l'amélioration du quotidien. Le 23 juin, avec Nicole RIOU, adjointe de quartier et d'autres élus, Monsieur le Maire a rencontré les habitants du quartier de l'Avenir et a échangé sur des questions de quotidienneté, de problème de tranquillité publique et de sécurité, en présence de la Commissaire de police. C'était le cas aussi, le 28 juin, lors de la rencontre avec les habitants du quartier Victor Renelle, avec Kassem IDIR, adjoint de quartier, d'autres élus et la présence de la Commissaire. Les échanges ont été directs et francs avec la population de ce quartier. Depuis cette rencontre, les moyens de police se sont renforcés avec des interpellations, des procès-verbaux, des amendes qui ont été dressées en direction de quelques individus qui minent la vie quotidienne des Stanois. Monsieur le Maire a d'ailleurs remercié la Commissaire de police pour son travail et l'encourager dans ses efforts.

Monsieur le Maire rappelle que ces interventions sont nécessaires pour garantir l'intérêt de tous les Stanois et favoriser la démarche de rassemblement et de protection voulue par la majorité municipale. Plusieurs rapports présentés au cours de la séance concernent les efforts entrepris par la majorité municipale dans de nombreux domaines.

Affaire n°4 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire souligne que ce rapport est régulièrement présenté au Conseil municipal. Il s'agit de :

- Supprimer un poste de technicien et de créer un poste d'adjoint technique de 2^e classe,
- Supprimer un poste de rédacteur territorial et créer un poste d'adjoint administratif de 2^e classe,
- Supprimer trois postes d'adjoints techniques 2^e classe non permanents à temps non complet et créer 3 postes d'adjoints techniques 2^e classe permanents à temps non complets,
- Supprimer d'un poste d'adjoint administratif de 2^e classe et créer un poste de rédacteur territorial,
- Supprimer d'un poste d'adjoint administratif de 2^e classe et créer un poste de gardien de police municipale,
- Créer un poste d'administrateur général.

La modification du tableau des effectifs est récurrente afin de faire fonctionner l'administration en fonction des recrutements et des redéploiements.

Julien MUGERIN indique que l'opposition municipale s'abstiendra sur la modification du tableau des effectifs, non pas parce qu'elle s'oppose à l'évolution de certains agents, mais parce qu'elle ne dispose pas des informations sur le sujet.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

DÉCIDE la suppression et la création des postes suivants :

Postes à supprimer	Postes à créer	Date de la transformation	Nombre de poste
Technicien territorial	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Entrée en vigueur de la délibération	1
Rédacteur territorial	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Entrée en vigueur de la délibération	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe non permanent à temps non complet	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe permanent à temps non complet	Entrée en vigueur de la délibération	3
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Rédacteur territorial	Entrée en vigueur de la délibération	1
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Gardien de police municipale	Entrée en vigueur de la délibération	1
	Administrateur général	Entrée en vigueur de la délibération	1

DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice.

Affaire 5 - Décision modificative n°1 - Exercice 2016

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS rappelle que le Conseil municipal a l'habitude et l'obligation, en cours d'exercice de voter plusieurs décisions modificatives sur le budget primitif adopté le 17 mars 2016. Depuis cette date, la notification des recettes principales en provenance de l'État est parvenue. Les sommes notifiées ne correspondant pas totalement aux prévisions du budget, il convient d'adopter une décision modificative qui prendra en compte les évolutions rendues nécessaires depuis l'adoption du budget. La décision modificative proposée est équilibrée en fonctionnement à hauteur de 5 784 574 €, et en investissement à hauteur de 90 000 €. Le fait notable de cette décision modificative avec des rentrées supplémentaires en additionnant toutes les dotations est que l'emprunt voté à hauteur de 2,5 M€, peut être diminué de 540 000 €. Ce qui permettra à la ville d'économiser sur sa part financière. Selon Monsieur Mathis, c'est un

point positif qui va dans le sens de la recherche perpétuelle de financements et d'économies. Par ailleurs, dans le cadre du transfert des flux financiers entre la Métropole du Grand Paris, les communes et les établissements publics, il faut inscrire un produit de fiscalité qui passe par la ville, mais qui repart à l'Etablissement Public Territoriale. Pour la ville de Stains, il faut inscrire en dépenses et en recettes, le montant de 5 332 123 €, ce montant ne fait que transiter car il ne restera pas malheureusement dans les caisses de la ville.

Julien MUGERIN annonce que les élus de l'opposition s'abstiendront, comme ils le font pour l'ensemble des documents budgétaires qui sont présentés assez régulièrement. Monsieur Mugerin souhaite soulever deux points.

Ils ont noté que certaines dotations sont largement en augmentation alors que la majorité municipale parle surtout des baisses, mais très peu des augmentations. Monsieur Mugerin demande si les élus de la majorité feront la même communication autour de cette réalité.

Concernant le deuxième point, il s'agit plutôt d'une réflexion par rapport à la fiscalité, il remarque que les bases sont en augmentation, donc concrètement les Stanois paieront plus d'impôts. Il fait remarquer que cela ne relève pas de la responsabilité de la majorité municipale, ce n'est pas la collectivité qui calcule les bases, mais pourtant, c'est une réalité qu'il faut prendre en compte.

L'opposition a voté avec la majorité municipale la stabilité du taux de taxes locales mais dans les faits, les impôts des Stanois augmentent, ce qui suppose des rentrées financières supplémentaires dans les caisses de la ville. Selon Monsieur Mugerin, la vraie justice passerait par une diminution des taux d'imposition, même s'il reconnaît que ce n'est pas évident puisque les conditions financières sont assez étriquées et cela demande une réflexion plus globale. Selon Monsieur Mugerin, ces conditions sont à prendre en compte lorsque l'on vote les taux d'imposition.

Olivier MATHIS déplore que l'opposition municipale n'écoute pas les explications. Il explique que si les bases augmentent, ce n'est pas l'augmentation des impôts, mais le nombre de personnes qui payent l'impôt, donc le volume que la commune perçoit. La base étant le nombre de personnes physiques et la rentrée fiscale ce que la ville peut en bénéficier. Selon Monsieur Mathis, demander de baisser les impôts à Stains est un petit peu démagogique.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AODIA-AMMI par mandat, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

VOTE la décision modificative n°1 présentant un total équilibré par section selon le tableau ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	
Chapitre 20- Immobilisations incorporelles	376 274,48

Chapitre 21 –Immobilisations corporelles	-286 274,48
Total des Dépenses d'investissement	90 000,00
Recettes	
Chapitre 10- Dotations, fonds divers et réserves	92 518,00
Chapitre 16- Emprunts et Dettes assimilées	-544 967,00
Chapitre 021- Virement de la section de fonctionnement	542 449,00
Total des Recettes d'investissement	90 000,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	
Chapitre 023- Virements à la section d'investissement	542 449,00
Chapitre 011-Charges à caractère général	5 242 125,00
Total des Dépenses de Fonctionnement	5 784 574,00
Recettes	
Chapitre 73- Impôts et Taxes	5 413 717,00
chapitre 74-Dotations, subventions et participations	370 857,00
Total des Recettes de Fonctionnement	5 784 574,00

Affaire n° 6 - Fonds de soutien à l'investissement public local 2016

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS rappelle que les collectivités locales sont les premiers acteurs de l'investissement public, à hauteur de 70 % environ, et contribuent largement à protéger les habitants contre les dérives du monde de la finance et la crise qui s'abat sur la France depuis quelques années. Elles sont pourtant constamment attaquées par les choix économiques des différents gouvernements, d'abord par un gel de la DGF, puis par une baisse de 10 Md€ de 2014 à 2017, baisse qui entraîne l'arrêt de nombreuses politiques en direction des habitants ou l'augmentation des impôts dans de très nombreuses villes, mais pas à Stains. Une conséquence directe des choix politiques du gouvernement est la dégradation constante de l'épargne brute et donc une baisse constatée de l'investissement des collectivités. Après une baisse historique l'an dernier où l'investissement est repassé sous la barre symbolique des 50 Md€, à 48,9 Md€ exactement, contre 57 Md€ en 2013 et 52,8 Md€ en 2014, suite à la mobilisation consistante des élus, Stains en tête, contre les politiques d'austérité, le gouvernement a annoncé la création d'un fonds de soutien à l'investissement public local de 800 M€ en 2016 et de 1,2 Md€ en 2017, ainsi qu'une diminution de moitié de l'effort demandé aux communes.

Stains a souhaité mobiliser ce fonds de soutien à l'investissement public local pour financer deux projets : une meilleure accessibilité à tous de tous les équipements publics, ainsi que la rénovation de la halle du marché du centre-ville après une première phase qui a consisté en la

remise aux normes de l'équipement. Cette seconde campagne de restauration vise notamment à traiter le béton d'enrobage de la halle, la charpente métallique et la couverture. Il est prévu que le chantier débute au second semestre 2016 pour un coût de l'ordre de 1,1 M€ HT. Les travaux ont également pour objectif d'améliorer l'accueil des clients et le confort des commerçants, de favoriser une montée en gamme des prestations proposées et de satisfaire aux exigences relatives à la sécurité, l'accessibilité et l'hygiène. Ces deux demandes représentent un total de 546 512 €. Olivier MATHIS annonce que Stains a reçu une réponse favorable du fonds de soutien.

Monsieur le Maire se réjouit de cette excellente nouvelle qui favorisera l'investissement et améliorera le cadre de vie des Stanois.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO M'AYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

APPROUVE les projets programmés au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local présentés dans le tableau ci-dessous.

Liste des dossiers proposés au titre de la Dotation de fond de soutien à l'investissement local (DSIPL)					
Priorité	Opérations d'investissement 2016/2017	Montant HT	Montant TTC	Montant Subventionn	Taux
1	Accessibilités à tous de tous les équipements publics	308 140	369 768	246 512 €	80%
2	Rénovation de la Halle du marché du centre-ville	1 063 000	1 275 600	300 000 €	28%
	TOTAL INVTMT	1 371 140	1 645 368	546 512 €	40%

DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°7 - : Convention cadre de financement entre la commune de Stains et l'association Espérance Sportive de Stains (ESS)

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS rappelle que lorsqu'une association reçoit une subvention supérieure à 23 000 €, la ville et l'association doivent conclure une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention. La convention-cadre de financement avec l'association Espérance Sportive de Stains (ESS), approuvée par le Conseil municipal le 28 mars 2013, est arrivée à son terme. Il est donc nécessaire de s'engager dans une nouvelle convention afin de procéder au versement de la subvention. Cette convention sera d'une durée d'un an, car les services municipaux travaillent sur l'amélioration du conventionnement avec l'ensemble des partenaires associatifs de la ville dont l'ESS. Il est ainsi proposé de prolonger cette convention à

l'identique.

Marie-Claude GOUREAU propose, au vu du renouvellement de la convention depuis plusieurs années et la subvention étant sensiblement toujours du même montant, et sans augmenter l'enveloppe budgétaire des subventions associatives, d'augmenter la subvention de l'ESS à hauteur de 160 000 €, au vu du travail réalisé et du nombre d'adhérents à l'association. D'après les élus de l'opposition passer à 160 000 € n'est pas une grosse perte sur la subvention totale.

Monsieur le Maire répond que la subvention versée à l'ESS est une subvention extrêmement importante. À plusieurs reprises, Monsieur le Maire a rencontré l'association ESS avec Madame Favella HIMEUR (élue aux sports) et Monsieur Olivier MATHIS, celle-ci se félicite du partenariat important entre la ville et l'association. Les membres de l'association les remercient du soutien apporté au mouvement sportif. Ils ne souhaitent pas pour autant que la subvention augmente puisque contrairement à d'autres villes, Stains met gracieusement à disposition toutes les installations sportives. Au cours d'un prochain Conseil municipal, il sera présenté aux élus une valorisation du coût de cette mise à disposition des installations sportives et des agents. La semaine dernière avec Madame Favella HIMEUR (élue aux sports), Monsieur le Maire a rencontré la section tennis, qui s'est déclarée satisfaite du partenariat avec la ville, la subvention est importante pour le mouvement sportif en plus de l'investissement que la municipalité apporte en faveur du sport. En témoignent la reconstruction du gymnase Léo Lagrange et tous les investissements entrepris ces dernières années et depuis le début du mandat, comme la construction d'un nouveau gymnase à côté du collège Barbara, qui sera baptisé Fatima Bedar. L'association ESS « multi sports » s'estime privilégiée par rapport à ses homologues dans d'autres villes où les subventions du mouvement associatif, mais aussi les associations culturelles sont en baisse, voire même supprimées. La ville peut se féliciter du niveau d'accompagnement financier, mais également logistique et humain qu'elle apporte au mouvement sportif. Bien évidemment, il est toujours possible de faire mieux, c'est ce que la ville fait pour les enfants, les jeunes et les adhérents stanois qui sont très nombreux. Monsieur le Maire rend hommage au mouvement sportif, aux différentes sections dont certaines ont vu leur nombre d'adhérents multiplié et qui ont renforcé l'encadrement avec des éducateurs. C'est un travail extraordinaire. À noter que les différents comités départementaux et les différentes fédérations sportives estiment que le travail réalisé à Stains est exemplaire alors que la ville a peu de moyens. Monsieur le Maire salue le mouvement sportif, les bénévoles, les dirigeants qui redoublent d'efforts au quotidien pour faire vivre le sport à Stains. La ville met également à disposition des cars et tente de répondre aux nombreuses demandes qu'elle reçoit depuis le début du mandat, en respectant la règle d'équité afin de pouvoir répondre à l'ensemble du mouvement sportif, et la municipalité est très vigilante pour apporter les mêmes moyens quelles que soit les sections. Bien évidemment, le travail privilégié que la ville possède, c'est avec l'ESS et son bureau directeur.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

APPROUVE la convention cadre de financement entre la Commune de Stains et l'association Espérance Sportive de Stains (ESS), dont le siège social est fixé au 30 avenue Marcel Cachin - 93 240 Stains.

AUTDRISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

FIXE le montant de la subvention versée au titre de l'année 2016 à 157 000 euros, montant inscrit au Budget Primitif de l'exercice 2016.

DIT que la dépense en résultant sera prélevée au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 8 - Rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité urbaine et du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS indique que, pour l'exercice budgétaire 2015, la commune de Stains a perçu au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion sociale 9 150 880 € et du Fonds de Solidarité des Communes de la région Île-de-France 4 458 716 €, soit un total de 13 609 596 €. La commune a bénéficié, au titre de l'exercice précédent, de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), l'indice synthétique classant Stains au 17^e rang sur 742 au plan national, et était éligible en 2015 au fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF), étant classée au 6^e rang sur 171 villes. Ce sont les effets des inégalités et des difficultés économiques que la municipalité cherche à atténuer, en affectant une très large partie de son budget à la politique de la ville, à la cohésion sociale, et à l'amélioration des conditions de vie des Stanois.

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion sociale est l'une des composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), qui comporte trois volets pour la ville de Stains : une dotation forfaitaire, la DSU proprement dite, et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP), qui sont des dotations de péréquation, visant à rééquilibrer les écarts de richesse entre les communes, mesurés par un indice synthétique de ressources et de charges, c'est-à-dire le potentiel financier par habitant de la commune, le nombre de logements sociaux, le rapport entre le nombre des bénéficiaires d'APL et le nombre de logements et le revenu imposable moyen des habitants. Sont éligibles les communes classées dans les trois premiers quarts des communes de 10 000 habitants et plus, soit 742 communes en 2015. En 2015, Stains était classée au 17^e rang, elle a perçu 9 150 880 € au titre de la DSU. Le Fonds de Solidarité des Communes de la région Île-de-France, a pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Île-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer des ressources fiscales suffisantes. Classée au 6^e rang sur 165, la ville de Stains était donc éligible en 2015 à ce fonds, et a perçu 4 458 716 €.

Il y a donc une amélioration objective des indicateurs, mais une dégradation relative synonyme d'inégalités territoriales croissantes. En 2015 le revenu moyen par habitant s'établit à 7 902 €, contre une moyenne régionale de 13 331 € par habitant pour les communes de plus de 10 000 habitants. En d'autres termes, l'écart de revenu moyen en 2015 était de 5 429 €. Pourtant, entre 2013 et 2014, le revenu moyen par habitant a crû au même rythme que l'ensemble des communes d'Île-de-France de la strate. Il n'en reste pas moins que le revenu moyen par habitant des Stanois équivaut en 2015 à 59 % de celui d'un habitant d'une commune équivalente en Île-de-France, traduisant une répartition extrêmement inégale des revenus au niveau régional.

Les logements sociaux représentent 67 % du total des logements à Stains en stagnation par rapport à 2014. La part de la population en zone franche urbaine est de 32 % (Clos Saint-Lazare), 33 % de la population se répartit en deux ZUS (Clos Saint-Lazare et Moulin Neuf), très au-delà de la moyenne nationale de 7,5 %. En Île-de-France en 2006, la moyenne des habitants en ZUS était de 11,1 % d'après l'Insee. Le déséquilibre par rapport aux niveaux nationaux et régionaux est

criant, et traduit bien les besoins d'aide en matière de développement urbain et de cohésion sociale, et en matière de péréquation. Les éléments précédemment évoqués convergent dans un potentiel financier par habitant (1 130 €) très en dessous de la moyenne de la strate (1 308 €), en diminution par rapport à 2014.

Si l'on considère la nature des besoins sociaux qui sont appréhendés au travers du budget de la commune et, si on les rapporte aux caractéristiques : taux élevé de logement social, difficultés sociales, c'est l'ensemble du budget communal qui peut être considéré comme autant d'actions de développement social urbain, et que les moyens dont dispose la ville sont bien en deçà de ce qu'ils devraient être pour répondre aux besoins et aux attentes des Stanois. La stabilisation de la pression fiscale, la politique tarifaire dans les restaurants scolaires, l'amélioration de l'environnement, l'aide à la vie associative dans les domaines sportif, culturel, social, le maintien du fonctionnement du Centre municipal de santé, les actions en direction de l'Enfance et de la Jeunesse, sont autant d'actions dans le cadre du développement social urbain.

Concrètement, sur les dépenses de fonctionnement en direction des différents secteurs, Monsieur Mathis précise que le détail se trouve dans le rapport. Sur le financement de l'investissement, parmi les dépenses un certain nombre d'entre elles ont été effectuées dans le cadre de la rénovation urbaine dans les parties en zones sensibles, dont le détail figure également dans le rapport, pour un montant total de 9 284 113 €. En conclusion, le Conseil municipal est appelé à approuver le rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale et du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Île-de-France.

Julien MUGERIN exprime son admiration devant la capacité de la majorité municipale qui estime que tout va bien à Stains, qu'il s'agisse de la satisfaction des adhérents de l'ESS ou des riverains du quartier Victor-Renelle. Malheureusement, la veille, il y avait encore des personnes dehors dans ce quartier. Le rapport présenté prouve que la ville est dans une situation déplorable, avec des inégalités clairement mises en évidence. Stains reçoit la Dotation de Solidarité Urbaine précisément parce qu'elle est une ville pauvre et qu'elle concentre beaucoup de pauvreté. Julien MUGERIN ne comprend pas que le sujet soit présenté de façon aussi tranquille alors que la situation est dramatique. Il est donc partagé entre l'admiration et le dégoût. Ouvrir les yeux et arrêter de mettre la tête sous le sable, comme une autruche, car les choses vont mal. Les élus de l'opposition ne courent pas après le Front national, comme supposé par Monsieur le Maire : ils écoutent les nombreux Stanois qu'ils rencontrent et il est évident que les Stanois vont mal.

Olivier MATHIS déplore à nouveau que l'opposition municipale n'entende pas ce qui est dit et ne comprenne pas ce qui est écrit. S'il a lu le rapport avec calme, c'est qu'il estime qu'il faut parfois garder son calme. Le rapport fait état de toutes les difficultés qui existent dans la ville depuis longtemps. C'est malheureusement le fait de nombreuses villes populaires. La majorité municipale ne cache rien aux Stanois et ils le savent très bien. C'est écrit noir sur blanc, il ne comprend pas trop la remarque de Monsieur Mugerin.

Monsieur Mugerin : C'est dommage.

Monsieur Mathis : Ou alors je l'a comprend trop bien.

Monsieur le Maire remarque une nouvelle fois que l'opposition municipale ne reconnaît pas les efforts, les atouts et la richesse que possède Stains et ses habitants. La majorité municipale ne cesse de dire que la situation d'une partie des Stanois se dégrade, mais l'opposition municipale fait la sourde oreille à ces déclarations. Cette dernière est probablement embarrassée par le fait que les actions, les mobilisations de la majorité municipale ont un sens concret qui va dans le sens de l'intérêt des habitants. La majorité municipale n'est pas dans la posture des élus de l'opposition municipale qui est de stigmatiser la ville et surtout ses habitants. L'opposition

municipale a parlé de pauvreté, elle a plutôt l'habitude de parler des pauvres et de la façon de les chasser. La majorité municipale refuse cette démarche qui ne fait pas partie de ses valeurs. Chasser les pauvres signifie chasser les pauvres retraités qui ont des petites retraites, car c'est de cela que l'opposition municipale parle, c'est de chasser les jeunes couples, les jeunes....

Marie-Claude GOUREAU :c'est pas vrai, arrêtez de dire n'importe quoi, enfin.

Propos inaudibles

Monsieur le Maire :, de chasser celles et ceux qui n'ont pas de moyens. La majorité municipale a beaucoup de respect pour la population Stanoise et la dignité des Stanois, elle le démontre et les Stanois le savent puisqu'ils reconnaissent les actions de la municipalité, ainsi que les difficultés que rencontre la majorité municipale, mais celle-ci est déterminée et mobilisée pour faire respecter la dignité des Stanois. C'est le fils conducteur de la majorité. Dans la difficulté, comme l'a rappelé Monsieur Mathis, ici souvent, les élus de la majorité ont déploré les difficultés, les inquiétudes, les préoccupations des Stanois, qu'ils connaissent bien et qu'ils ne découvrent pas du jour au lendemain.

Monsieur le Maire estime que, dans un sens, les propos de l'opposition municipale confortent le travail de la majorité municipale en lui donnant plus de forces pour aller encore plus loin, pour défendre, protéger, accompagner et soutenir les Stanois dans leur vie quotidienne. Ils sont nombreux à venir témoigner de leurs difficultés, c'est pourquoi la majorité municipale continue son action avec vérité, responsabilité, sans démagogie, et sans mensonge. C'est le fils conducteur de la majorité municipale.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 28 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) et 8 abstentions (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

APPROUVE le rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale et du Fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France au titre de l'année 2015, annexé à la présente délibération.

Affaire n°9 - Programmation du Contrat de ville 2016 : première session

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique que le rapport a été présenté la veille à l'échelle du territoire de Plaine Commune puisque la programmation du contrat de ville 2016 a une particularité puisqu'elle est travaillée, contractualisée à l'échelle de l'agglomération dans le cadre d'un contrat de ville communautaire. C'est une nouveauté avec une nouvelle méthodologie et une nouvelle façon de travailler qui a été mise en place. Plusieurs comités techniques ont réuni l'ensemble des villes pour prioriser un certains nombres d'axes importants dans le contrat de ville, avec les services de l'État, les différents financeurs et les différents bailleurs.

Comme il l'a déjà dit hier soir lors du Conseil Territorial et à plusieurs reprises au Bureau territorial, cette programmation a été construite avec des difficultés reconnues par les services de l'État. A l'échelle de Plaine Commune, les difficultés ont été nombreuses.

Sur d'autres territoires cela risque d'être compliqué, il pense notamment à Est Ensemble. En

effet, ils attendaient un arbitrage politique plus précis sur un certains nombres de sujets. Monsieur le Maire a d'ailleurs eu l'occasion d'en discuter avec la Sous-Préfète de Seine-Saint-Denis, la Préfète déléguée pour l'Égalité des Chances qui est venue à plusieurs reprises sur Stains pour parler des difficultés rencontrées. Il faut aussi acter un certain nombre de choses, tout en gardant le cap sur la négociation et faire en sorte qu'un certain nombre d'éléments puissent bouger. Il s'agit de valider à la fois la programmation 2016 qui est assez importante, elle se fera toujours en deux temps : il y a eu une session en mai et il y aura une programmation qui sera suivie un peu plus tard. Il faut aussi acter la nouvelle méthodologie de travail qui permet d'être en concertation avec l'ensemble des partenaires, (notamment les associations). Hier soir et lors des bureaux territoriaux, Monsieur le Maire indique avoir alerté sur le fait qu'un certain nombre d'associations attendent leur notification de paiement pour pouvoir fonctionner et payer leurs salariés et les actions. Un courrier a été envoyé à la préfecture afin de débloquer cette situation qui met en difficulté les associations. Malheureusement, Monsieur le Maire précise que cette situation est bien connue sur l'ensemble du département mais aussi sur d'autres départements.

Concernant Stains, une enveloppe importante sera attribuée à Stains, à hauteur de 922 790 €, et elle comprend le montant accordé dans le cadre du Programme de réussite éducative. 51 projets ont été retenus, dont 19 nouveaux projets, c'est important pour un total de 846 084 €. Monsieur le Maire précise que la programmation et l'ensemble des projets sont en annexe. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver à la fois le tableau de programmation, la participation financière de la commune. Comme Monsieur le Maire l'a répété hier soir, il poursuit en sa qualité de vice-président en charge de la politique de la ville, les discussions, les négociations avec les services de l'État pour finaliser un certain nombre d'actions et aussi rattraper des actions qui n'ont pas été retenues dans la première session. Des actions portées par des associations et pour lesquelles elles sont en attente d'un co-financement.

Monsieur le Maire souhaite rappeler et alerter, comme il a eu l'occasion de le dire hier soir, sur le fait qu'à ce jour Stains n'a reçu aucun retour de la part du Conseil régional sur son positionnement dans le cadre de la politique de la ville ; c'est une situation très inquiétante.

Monsieur le Maire annonce que Monsieur Patrick Braouzec va prendre contact avec la Présidente de la Région, et lui de son côté va prochainement prendre contact avec le ou la Vice-Président(e) du Conseil Régional en charge de la politique de la ville. Monsieur le Maire précise qu'il a été alerté par un certain nombre d'associations qui sont vraiment inquiètes quant à leur devenir et quant à la mise en place d'un certain nombre d'actions puisque le positionnement de la région n'a pas été communiqué aux différents porteurs de projets.

Monsieur le Maire tient à préciser que tout n'est pas extraordinaire et c'est plutôt une mauvaise nouvelle pour Stains. Les élus de la majorité sont très inquiets que la Région ne donne pas son positionnement. Il a d'ailleurs eu l'occasion d'en discuter hier soir, avec différents Maires de sensibilités très différentes. Monsieur Delannoy, Maire de Saint-Ouen, qui était aussi très inquiet a également, de son côté alerté la région et demandé à celle-ci de faire connaître son positionnement sur cette question, alors qu'il ne partage pas les mêmes idées que lui. À noter que quand il s'est adressé à la région, Monsieur le Maire l'a fait pour l'intérêt et au nom des neuf maires de Plaine Commune, quelle que soit leur appartenance politique, le plus important étant de veiller aux intérêts des habitants et des associations qui mènent des actions très importantes, notamment dans le domaine de l'insertion qui est un des domaines sur lequel la région intervient.

Zaiha NEDJAR insiste sur l'inquiétude que génère cette situation, il en va du devenir des associations, de leur fonctionnement et des actions qu'elles doivent mener. Il est étonnant que, la première session de programmation de mai 2016 n'ait pas encore été validée par Madame la

Préfète. Contrairement à ce pourrait penser l'opposition municipale qui se targue d'être la seule à rencontrer les habitants, la majorité municipale rencontre de nombreuses personnes dans les rues et les associations. Ces dernières alertent la municipalité sur leur fonctionnement et sur les actions qu'elles doivent mener ou pas au regard du financement. Zaïha NEDJAR indique avoir rencontré la déléguée du préfet dans la journée qui lui a annoncé très tranquillement qu'aucun centime n'a été versé aux associations dans tout le département. Tous les dispositifs VVV ou d'autres dispositifs, personne n'a reçu aucun financement. Pour Madame NEDJAR passer au Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) qui gère maintenant les financements est une chose mais il est urgent de régler un certain nombre de problèmes administratifs afin de permettre à ces associations de fonctionner et de mettre en place leurs actions et leurs activités en direction des Stanois.

Madame Nedjar se réjouit de l'insistance de Monsieur le Maire notamment parce que cela devient urgentissime. Il y va de la pérennisation de certains postes dans des associations, bien que l'on sache que les subventions sont versées en fonction des actions qui sont menées mais elles conditionnent la décision pour les associations de garder des salariés ou s'il faut embaucher pour mener à bien leurs actions. Il est très inquiétant d'apprendre qu'au niveau du département personne n'a reçu aucun centime, que Madame la Préfète n'a toujours pas signé la première programmation et que des associations vont être contraintes et forcées à contracter des emprunts, ce qui suppose des agios et qui est fortement dommageable pour certaines associations.

Julien MUGERIN indique que les élus de l'opposition ont eu la chance d'être reçus à la région et d'évoquer de nombreux sujets, comme le logement ou la politique de la ville. Une confirmation leur a été donnée sur le fait que les crédits relatifs à la politique de la ville seraient maintenus. Il n'a échappé à personne qu'une alternance politique a eu lieu en décembre au niveau de la région, la prise en main des dossiers est nécessairement plus longue que prévu. Par ailleurs, la nouvelle Présidente de région et son équipe s'astreignent à plus de rigueur que leurs prédécesseurs, ce qui demande un peu plus de temps dans le traitement des affaires. Il y a une totale assurance de ce côté-là, de la volonté de la Présidente de région et de leur famille politique de manière générale à soutenir le monde associatif, le vrai, celui qui agit sur le terrain.

Monsieur le Maire : Vous nous annoncez une très bonne nouvelle. Monsieur le Maire remercie Monsieur Mugerin d'avoir rencontré le chargé de missions de la région, c'est une très bonne nouvelle, mais, comme Saint-Thomas il attend de voir les actes, les écrits. Il tient vraiment à remercier Monsieur Mugerin pour cette bonne nouvelle.

Monsieur Mugerin : Saint-Thomas finit par avoir la foi, faites gaffe.

Monsieur le Maire : Je ne parlais pas de foi.

Jean-Claude DE SOUZA est stupéfait d'entendre que Madame Péresse, élue de droite, agit en faveur des associations. Il espère que Monsieur le Maire va se joindre aux autres Maires pour mener une opération musclée au niveau de la région pour que les associations obtiennent ce qu'elles attendent.

Monsieur le Maire tient à rassurer Monsieur DE SOUZA, il rappelle que la majorité municipale est pacifiste et qu'elle ne fera pas d'opération musclée mais qu'elle fera des opérations très fortes. Selon Monsieur le Maire il y a de quoi être très inquiet.

Monsieur DE SOUZA estime que l'élection de Madame Péresse est une escroquerie, preuve en est l'augmentation de 3 € du Pass Navigo.

Propos inaudibles

Monsieur le Maire : Bonne remarque.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

APPROUVE le tableau de programmation du contrat de ville 2016 - première session, ci-annexé.

VALIDE la participation financière de la commune à la programmation 2016 du Contrat de Ville.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le tableau de programmation du contrat de ville 2016 - première session et tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits prévus à cet effet, ouverts au budget de l'exercice correspondant.

DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°10 - Convention relative au cofinancement du programme de Réussite Educative entre la Commune de Stains et le Centre Communal d'Action Sociale de Stains

Rapporteur : Mme Zahia NEDJAR

Zahia NEDJAR rappelle que, depuis 2006, la commune de Stains a mis en œuvre le dispositif « Programme de réussite éducative ». Chaque année, ce sont une cinquantaine de partenaires impliqués et une moyenne annuelle de 200 enfants âgés de 2 à 16 ans qui sont suivis dans le cadre d'un parcours individualisé. Le dispositif PRE c'est surtout l'accompagnement personnalisé des enfants et de leur famille. Suite à la signature du contrat de ville communautaire entre l'État et l'Établissement public territorial Plaine Commune pour la période de 2015-2020, dans lequel les Programmes de réussite éducative sont intégrés au volet « Éducation », il est exigé par l'État que chaque commune précise sa participation financière relative au dispositif sur son territoire. Depuis sa mise en œuvre en 2006 sur le territoire stanois, le Programme de réussite éducative est juridiquement et financièrement porté par le CCAS de Stains, conformément aux préconisations de l'État qui stipulent que tous les Programmes de réussite éducative doivent être mis en œuvre par un établissement public, ce qu'est le CCAS.

Ceci implique donc, la mise en place des instances au dispositif (équipes pluridisciplinaires, comités de suivi, conseils consultatifs, etc.), la gestion des crédits budgétaires spécifiques au dispositif en prenant en charge les postes liés au programme de réussite éducative et ce qui relève de l'assurance d'une complémentarité de gestion avec la direction de la politique de la ville. Il faut rappeler qu'à travers cette convention de cofinancement du Programme de réussite

éducative, la commune de Stains réaffirme son engagement dans le cadre de la politique de la ville, et bien sûr de promouvoir l'égalité des chances, de contribuer à la prévention de la délinquance et de prévenir les discriminations. Toutes les actions menées sur la ville que Monsieur le Maire a pu citer en introduction.

Aussi, Stains s'engage à respecter le principe de cofinancement du dispositif en complémentarité avec les subventions allouées par l'État en assurant un financement inférieur ou égal à 20 % du budget annuel du Programme de réussite éducative.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUÏA-AMMI par mandat, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

APPROUVE le principe de cofinancement de 80 % accordé par l'État au Programme de Réussite éducative de Stains.

APPROUVE le principe de la participation financière de la commune selon un taux inférieur ou égal à 20 % du budget annuel du Programme de Réussite éducative de Stains.

APPROUVE la convention de cofinancement du Programme de Réussite éducative entre la commune de Stains et le Centre Communal d'Action sociale de Stains.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la signature de ladite convention et de tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de chaque exercice correspondant.

Affaire n°11 - Remboursement aux associations des frais de restauration servis pour le personnel communal et les artistes lors de l'évènement « Stains en Fête » 2016

Rapporteur : Mme Angèle DIONE

Angèle DIONE indique que, dans le cadre de l'évènement Stains en Fête 2016, la restauration des agents communaux, des partenaires et des artistes a été confiée aux associations locales. Cette prise en charge par les associations a plusieurs objectifs : permettre des échanges entre le personnel communal, les associations locales et la population stanoise, de favoriser la découverte des gastronomies internationales proposées, le partage, de garantir une source de revenus aux associations participantes. Cet accord, reconduit lors de l'édition du 4 juin 2016, a fait l'objet d'une convention en amont avec la commune et les associations concernées. Après l'évènement Stains en Fête 2016, il a été établi un relevé de repas et une répartition des repas par association : 9 repas pour ACCS (Association de la communauté comorienne de Stains), 45 repas pour Action Créole, 31 repas pour ADSH (Association pour le développement et la solidarité haïtienne), 33 repas pour l'Amicale CNL du Moulin Neuf, 6 repas pour AREOI (Association de réflexion et d'entraide de l'océan Indien), 47 repas pour le Comité des fêtes du quartier de l'Avenir, 21 repas pour Danca E Cantares Do Minho, 20 repas pour GUÊME, 71 repas pour La table servie, 11 repas pour Relev Afrik « N » et 9 repas pour SILAMBU, soit un total de 303 repas. Il est demandé au Conseil municipal de valider le remboursement aux associations des

frais de restauration du personnel communal et des artistes lors de l'évènement « Stains en Fête », à hauteur de 8,5 € par repas.

Julien MUGERIN souhaite connaître le coût total que représente l'évènement Stains en Fête 2016.

Monsieur le Maire répond qu'un bilan présentera le détail des dépenses.

Angèle DIONE ajoute que le bilan est effectif depuis la veille, tant le bilan des services de la ville, des services communautaires que le bilan du tissu associatif. Ces informations seront présentées ultérieurement au Conseil municipal. L'information principale est le nombre de 303 repas pour un coût unitaire de 8,50 €, soit une dépense totale de 2 575,50 €.

Zaiha NEDJAR salue les associations restauratrices qui proposent des repas aux agents communaux et sur l'amélioration de la qualité des repas, ainsi que toutes les associations présentes et tous les partenaires lors de l'évènement « Stains en Fête » 2016. Certaines associations ont été invitées par la cuisine centrale à réfléchir sur les questions relatives à la nutrition, la diététique et à l'équilibre alimentaire. Elles se prêtent bien souvent au jeu. Par ailleurs il est fort appréciable que l'espace restauration ait été installé sur l'espace parking, ce qui permettait aux participants d'entrer directement dans la fête en arrivant à la Plaine Delaune. Madame NEDJAR souhaite à nouveau saluer la qualité et l'effort fourni par les associations.

Angèle DIONE indique que la cantine centrale n'a pas mené de formation en 2016 : c'était le choix des associations de fournir autrement des actions de formation de restauration. Elles ont décidé de se former entre elles et d'échanger les bonnes pratiques d'hygiène au sein de la Maison des associations. À noter que le remboursement des associations se faisait traditionnellement lors de la présentation du bilan de l'évènement. Il a été décidé d'anticiper ce remboursement afin de permettre aux associations qui se sont fortement impliquées de rentrer dans leurs fonds.

Au nom de l'équipe municipale, Monsieur le Maire remercie et félicite l'excellent travail mené par les agents communaux, les agents de Plaine Commune et les associations. Ce sont eux qui ont contribué fortement à la réussite de cette belle fête de la ville. Ce fut un travail en amont extrêmement important. Monsieur le Maire a eu l'occasion de se rendre sur place à plusieurs reprises avec Madame Dione.

L'évènement a été maintenu en dépit des inquiétudes relatives aux intempéries. La semaine précédente, la municipalité avait été contrainte d'annuler et reporter la sortie citoyenne au centre de vacances de Villiers-sur-Loir. C'était un sacré travail, les associations, les services municipaux, les services de Plaine Commune se sont totalement investis.

Au nom de l'équipe municipale, Monsieur le Maire tient vraiment à les féliciter, les remercier. Il a d'ailleurs eu l'occasion de les remercier à plusieurs reprises, Madame Dione a pu les rencontrer hier. Malgré les inquiétudes de Monsieur le Maire pour cette édition, celui-ci a été agréablement surpris de voir que la population a largement participé à l'évènement Stains en Fête 2016. D'ailleurs, l'installation des stands alimentaires sur le parking Neruda était plutôt une bonne chose. Les associations restauratrices ont apprécié le changement de configuration sur le parking. Il faut encore améliorer certaines choses, comme le dégagement de la voie centrale pour permettre la circulation des pompiers ou des ambulances en cas de problème. Ceci a été expliqué aux associations la veille de l'évènement lors d'un contrôle de sécurité pour justement permettre l'accès aux pompiers en cas d'évacuation. Les associations l'ont parfaitement compris.

Cette édition a été un succès avec beaucoup de solidarité, beaucoup de fraternité entre les Stanois et les associations qui ont été extraordinaires. Certains membres de l'équipe municipale

ont déambulé sur les lieux toute la journée et ont pu constater la réussite de l'évènement.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

APPROUVE le remboursement par la commune des frais de restauration du personnel communal et des artistes lors de l'évènement « Stains en Fête » le 04 juin 2016 par les associations suivantes : ACCS (Association de la Communauté Comorienne de Stains), Action créole, ADSSH (Association pour le Développement et la Solidarité Haïtienne), Amicale CNL du moulin neuf, AREOI (Association de Réflexion et d'Entraide de l'Océan Indien), Comité des Fêtes du Quartier de l'Avenir, Dança E Cantares do Minho, Guerne, La Table Servie, Relev Afrik « N », Silambu, sur présentation d'un relevé de repas à hauteur de 8,50 euros TTC par repas, conformément à la répartition ci-annexée.

DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits constitués à cet effet au budget de l'exercice en cours.

Affaire n° 12a - Modalités d'attribution du second train de subventions

Rapporteur : Mme Angèle DIONE

Angèle DIONE, précise que le rapport sur les modalités d'attribution du second train de subventions rejoint les propos de Monsieur le Maire lorsqu'il parle de tout mettre en œuvre pour que les associations Stanoises aient les moyens de mieux agir et de mieux travailler. Compte-tenu de l'enveloppe de la politique de la ville et des difficultés des associations, Stains cherche toujours une solution pour le tissu associatif et par conséquent pour les habitants. Dans ce cadre-là, la ville poursuit son attribution, en l'espace de deux mois à peine, d'une aide financière aux associations, selon les critères connus, pour un montant total de 80 000 € consacrés aux associations gérées par le service de la Vie Associative et Citoyenneté. À cela, d'autres aides en nature sont apportées aux associations comme la reprographie, le prêt de salles et de matériels, des cars, comme cela a été évoqué tout à l'heure avec l'association ESS. Des prêts de cars pour emmener nos petits Stanois, rencontrer d'autres clubs. Le premier train de subventions 2016 a été voté en Conseil municipal le 25 mai dernier, il s'est élevé à 16 400 € sur une enveloppe de 75 000 € répartis de la façon suivante : subventions de fonctionnement : 14 400 €, subventions de projet : 2 000 €. Concernant le deuxième train de subventions 2016, 22 associations ont déposé un dossier de demande de subvention. L'arbitrage s'élève à 50 950 € (48 950 € sur fonctionnement et 2 000 € sur projet). Madame Dione précise qu'un tableau d'aide à la décision est joint au rapport.

Julien MUGERIN précise que tout comme le premier train de subventions les élus de l'opposition vont s'abstenir sur cette délibération. S'ils étaient à la place de la majorité municipale, ils n'auraient pas la même gestion de la vie associative. Certaines associations seraient davantage soutenues qu'elles ne le sont aujourd'hui, il rappelle que Madame Marie-Goureau a pris la parole tout à l'heure par rapport à l'association ESS, c'est un exemple, d'autres le seraient moins et d'autres ne le seraient pas du tout, puisque selon Monsieur Mugerin certaines ne sont même pas des associations. C'est la raison pour laquelle les élus de l'opposition s'abstiendront et non pas

par haine pour le tissu associatif comme pourrait peut-être le dire les élus de la majorité lorsqu'il aura terminé de parler, mais au contraire, les élus de l'opposition y sont très attachés, ils sont tous engagés dans des associations, ils ont des parcours associatifs respectifs. Monsieur Mugerin précise qu'ils ont une grande affection pour le monde associatif mais ils ont d'autres conceptions que la vision politique et politicienne que les élus de la majorité ont du monde associatif.

Monsieur le Maire constate que les élus de l'opposition qui portent une affection particulière auprès des associations locales s'abstiennent une nouvelle fois. Monsieur le Maire remarque que les élus de la majorité n'ont pas la même vision que les élus de l'opposition sur l'affection du tissu associatif, mais selon Monsieur le Maire les élus de l'opposition seront quoi penser de cette décision de s'abstenir.

Monsieur le Maire précise qu'il y a des conseillers intéressés, il rappelle que ces derniers ne peuvent prendre part au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

ACCORDE aux associations une subvention au titre de l'année 2016 conformément à la liste ci-annexée.

DIT que les subventions seront octroyées sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°12b - Modalités d'attribution du second train de subventions à l'association L.E.I.L.A. (Les Enfants Inadaptés et Leurs Amis)

Rapporteur : Mme Angèle DIONE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **21 voix pour** (M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) **7 non-participations au vote en qualité de conseiller intéressé** (M. Azzédine TAÏBI, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, M. Larbi LEBIB) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

ACCORDE à l'association « L.E.I.L.A. (Les Enfants Inadaptés et Leurs Amis) » une subvention de 1 900,00 € au titre de l'année 2016.

DIT que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 12c - Modalités d'attribution du second train de subventions à l'association "Femme dans la Cité"

Rapporteur : Mme Angèle DIONE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **27 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) **1 non-participation au vote en qualité de conseiller intéressé** (Mme Zahia NEDJAR) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

ACCORDE à l'association « Femme dans la Cité » une subvention de 12 000 € au titre de l'année 2016.

DIT que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 13 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français suite aux inondations qui ont touché la France

Rapporteur : Mme Angèle DIONE

Angèle DIONE rappelle que comme Stains l'a toujours fait, une subvention est accordée en cas de catastrophes naturelles ou autres. Il s'agit dans le cas présent d'une subvention exceptionnelle suite aux inondations qui ont touché la France. Entre fin mai et début juin 2016, la France a été victime de pluies incessantes qui ont causé de graves inondations historiques dans près de 17 départements, représentant environ 782 communes. Le bilan de ces intempéries est très lourd puisqu'il est à déplorer au moins 4 morts et plusieurs dizaines de blessés et 20 000 évacuations ont été effectuées. Angèle DIONE souligne que Stains est autant capable de solidarité à l'international que de solidarité sur le territoire national. On ne compte plus les maisons inondées, les voitures hors d'usage, les magasins submergés, tous ces dégâts matériels représenteraient entre 900 M€ et 1,4 Md€. Le Secours populaire français appelle à la solidarité nationale pour venir en aide aux personnes les plus démunies, enfants et familles, victimes des dites intempéries qui ont frappé la France. La ville de Stains, comme elle l'a toujours fait lors des catastrophes naturelles, apporte son soutien auprès des personnes en difficulté, des bénévoles des associations qui sont sur le terrain pour évaluer les besoins immédiats, apporter écoute, réconfort et solution aux personnes sinistrées. La ville de Stains propose donc de répondre à l'appel à un grand élan de solidarité lancé par le Secours populaire français, à toutes les bonnes volontés et aux dons financiers pour venir en aide aux enfants et aux familles qui ont tout perdu. Il est donc proposé de verser la somme de 1 500 € au Secours populaire français, dans le cadre du budget des aides exceptionnelles de la ville.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

ACCORDE à l'association « Le Secours Populaire Français » une subvention exceptionnelle suite aux inondations survenues en France, d'un montant de 1 500,00 € au titre de l'année 2016.

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°14 - Acquisition de l'ensemble des voiries et du terrain d'assiette du bassin de rétention appartenant à Sebail Aménagement dans le cadre de la convention de concession d'aménagement de la ZAC du Bois Moussay

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS, indique que les différentes municipalités qui se sont succédées, soucieuses du développement économique de la ville de Stains ont approuvé en date du 17 décembre 1992 la convention entre la Commune de Stains et Sebail Aménagement pour l'aménagement de la ZAC du Bois Moussay. Il s'agit désormais que la ZAC du Bois Moussay rétrocede à l'euro symbolique les voiries et le bassin de rétention qui a une contenance de 1 616 m³. Cette rétrocession favorise le développement économique de la ville dans cette ZAC très dynamique.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

APPROUVE l'acquisition, pour un montant de 1 € symbolique, auprès de Sebail Aménagement des parcelles suivantes :

- Parcelle J n° 176 de 82m²
- Parcelle J n° 178 de 107 m²
- Parcelle J n° 180 de 112m²
- Parcelle J n° 188 de 183 m²
- Parcelle M n° 211 de 48 m²
- Parcelle L n° 558 de 2 m²
- parcelle L n° 563 de 5 124 m²
- Parcelle L n° 564 de 13 516 m²
- Parcelle L n° 570 de 352 m²
- Parcelle L n° 571 de 25 m²

- Parcelle L n° 681 de 47 m²
- Parcelle L n° 679 de 176 m²
- Parcelle L n° 670 de 1 616 m²
- Parcelle L n° 565 de 830 m²
- parcelle L n° 613 de 148 m²
- Parcelle L n° 610 de 114 m²
- Parcelle L n° 671 de 46 m²
- Parcelle L n° 617 de 913 m²
- Parcelle L n° 619 de 64 m²
- Parcelle L n° 621 de 88 m²
- Parcelle L n° 623 de 33 m²

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir, au nom de la commune, sur tous les actes entérinant cette décision.

DIT que les frais de géomètre liés à cette rétrocession seront à la charge de Sebail Aménagement

DIT que la dépense en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie et sur le territoire de la commune.

Affaire n° 15 - Protocole de préfiguration du NPNRU

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique que le rapport a été validé la veille par le Conseil territorial. Le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) s'inscrit et est complètement indissociable du volet social de la politique de la ville, comme l'a institué la loi LAMY.

Le protocole de préfiguration est un élément important puisqu'il permet d'élaborer et de valider un certain nombre de dispositifs. Ce protocole a aussi pour objectif de construire à l'échelle territoriale et d'associer l'ensemble des partenaires (les villes qui sont les premières concernées, les bailleurs, les différents instructeurs locaux dans le cadre de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine « ANRU », c'est-à-dire nos équipes dans le cadre du comité de pilotage, les différentes instances et puis évidemment le lien avec le tissu associatif et les autres partenaires). Afin de préparer ce protocole de préfiguration, plusieurs réunions techniques se sont tenues, qui ne concernent pas directement les élus, mais qui concernent les équipes, des comités de pilotage qui se sont réunis à plusieurs reprises. Une note d'information a été présentée au bureau municipal le 12 octobre 2015 afin de présenter les grands axes du NPNRU qui allait se mettre en place. Bien évidemment ce dossier a été présenté au Comité technique. Le moment important, le point d'orgue selon Monsieur le Maire a été une fois que les dossiers ont été finalisés. **Monsieur le Maire** en profite pour remercier à la fois les équipes de Plaine Commune et de Stains pour leur travail, c'est très compliqué, c'est à la fois technique, mais pas seulement, pour que le projet de Stains puisse être présenté lors du Comité d'engagement qui s'est tenu en mars dernier pendant 3 jours. En tant que Maire de Stains, il a présenté le projet de Stains. Il y a eu un très bon retour du comité d'engagement, de l'ensemble des bailleurs de fonds. Ils ont globalement apprécié les projets présentés par les maires à l'échelle du territoire. Ils ont tout particulièrement apprécié le projet présenté par Stains qui par la suite a été validé. L'enveloppe financière n'a pas encore été validée et l'équipe municipale devra mener des batailles importantes pour prolonger le NPNRU sur le Clos Saint-Lazare et sur le périmètre élargi qui concerne la Prêtresse. Il y aura une bataille.

En revanche, ce qui a été validé ce sont toutes les études, c'est la participation de la Caisse des Dépôts en lien aussi et dans le cadre du protocole de Plaine Commune, c'est l'ingénierie, y

compris les études spécifiques par quartier. Puisque les études qui seront menées sur le Clos Saint-Lazare ne seront pas forcément les mêmes que celles qui seront menées sur la Pétesse, à la fois sur la question urbaine, mais aussi sur la question relative à la typologie des appartements, sur les projets structurants qui seront annexés et complémentaires de l'ANRU. Par exemple sur le quartier du Clos Saint-Lazare, cela va concerner toute la partie sud du Clos et comme vous le savez l'équipe municipale porte une ambition forte, les Stanois seront mobilisés dans ce sens-là pour requalifier totalement la route départementale RD29, l'avenue Stalingrad qui a été requalifiée. Concernant la Pétesse, il s'agit de retravailler complètement l'étude urbaine du quartier, et en particulier désenclaver l'habitat social. En plus, il y a une opportunité extrêmement importante qui est l'arrivée de la TEN dès 2017. Dans la démarche plus globale, il y a aussi toutes les discussions qui vont avoir lieu sur la participation des différents bailleurs de fonds, des différents co-financements qui découleront pour la mise en place de ce protocole de préfiguration, qui est une étape extrêmement importante. Cela permettra d'avoir un peu plus de visibilité sur la suite de cette opération. Les projets urbains inscrits dans l'ANRU sont en effet prévus pour plusieurs années, au minimum 10 ans. Par ailleurs, la poursuite de la réhabilitation et de la rénovation de la Cité-jardin démarrera prochainement, des réunions de concertation avec les habitants ont déjà eu lieu. Monsieur le Maire parle des phases 5 et 6 qui sont hors projet ANRU, c'est un projet sur les propres fonds de l'OPH 93 et puis sur des co-financements qui seront attribués sur ces dernières phases et qui sont aussi très attendues et qui concernent y compris la façade Gorki. Les travaux commenceront prochainement, Madame Fabienne TESSIER KERGOSIEN ayant déjà participé à quelques réunions avec les habitants.

Monsieur le Maire invite les conseillers à regarder le support qui détaille les projets pour Stains, mais aussi à l'échelle du territoire : 12 projets ont été retenus dans le cadre des projets d'intérêt national et 2 projets dans le cadre des projets d'intérêt régional. À l'origine, le projet du quartier de la Pétesse devait passer dans le cadre des projets d'intérêt régional, mais grâce aux conseils de l'ancienne secrétaire d'État à la politique de la ville, Myriam EL KHOMRI, rencontrée il y a 2 ans, le projet a été réorienté vers un projet d'intérêt national. La secrétaire avait alors donné la garantie que Stains obtiendrait un périmètre élargi, ce qui a été le cas. C'est important, Monsieur le Maire a eu l'occasion de remercier la secrétaire d'État à ce sujet, il a eu l'occasion de rencontrer le Président de l'ANRU, qui lui avait apporté son soutien, le député-maire de Sarcelles François Pupponi, et Stains a obtenu son périmètre élargi. Il faut être très clair et transparent, reste la question financière. L'élargissement du périmètre ne garantit pas une augmentation de l'enveloppe supplémentaire. Les enveloppes sur les projets d'intérêt régional sont plafonnées, sur la Pétesse, cela aurait concerné une petite réhabilitation, de petits travaux, mais les habitants du quartier, fortement mobilisés, souhaitent davantage. Avoir inscrit le quartier dans un périmètre élargi offre un levier de mobilisation pour obtenir des moyens financiers assez conséquents. À noter que l'OPH est partie prenante de ce travail. L'OPH sera amenée à contribuer fortement à la rénovation importante du quartier de la Pétesse.

Fabienne TESSIER KERGOSIEN donne quelques informations sur les travaux de la Cité-Jardin en réponse à des interrogations de l'opposition. Pour la tranche 5, la réunion s'est tenue la veille et l'OPH reconnaît qu'il y a eu un problème de courrier : les habitants sont à nouveau invités à une réunion qui se tiendra en septembre. Pour information, un logement témoin sera visible au 36 boulevard Maxime Gorki dès le mois de septembre. Les travaux dureront 14 mois, de septembre 2016 à novembre 2017. Les travaux de la tranche 6 seront engagés ensuite.

Julien MUGERIN souligne qu'il faudra faire preuve de vigilance au niveau financier, notamment avec la tendance de l'ANRU qui choisit des matériaux de moindre qualité dans la rénovation. Preuve en est les nombreuses malfaçons identifiées après des rénovations, l'ANRU réalise ainsi des économies importantes aux conséquences fâcheuses (isolation, qualité des travaux).

Monsieur le Maire assure que Stains fera preuve de vigilance sur la qualité des matériaux utilisés

pour les rénovations.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida ALOUDIA-AMMI par mandat, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

APPROUVE le projet de protocole de préfiguration NPNRU de Plaine Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit protocole, ainsi que tous actes y afférent, et à procéder à leur exécution.

DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites sur les crédits prévus à cet effet, ouverts au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°16 - Demande d'une aide financière pour la création d'un bâtiment modulaire sur l'école Paul Langevin

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS rappelle que la municipalité est attachée à la réussite scolaire des enfants stanois. La ville a construit au fil des années de nombreuses écoles, cette année un besoin se fait jour dans le quartier du Maroc, pour permettre l'ouverture programmée d'une classe sur l'école maternelle publique Paul-Langevin à la rentrée 2016, il est prévu de construire un bâtiment modulaire. Le coût estimatif des travaux est de 185 000 € TTC. Le dispositif « travaux divers d'intérêt local » du programme 122 géré par le ministère de l'Intérieur permet d'apporter une aide d'un montant de 30 500 €. Le programme 122 est la réserve parlementaire de la députée Marie-Georges BUFFET qui tient particulièrement à la réussite scolaire des enfants tout comme la majorité municipale.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Mathis et précise que c'est une bonne nouvelle.

Marie-Claude GOUREAU déplore que le dossier manque d'informations, comme le choix du bâtiment ou le matériel puisque les estimations du local ont été déjà réalisées. Elle demande comment le bâtiment s'inscrira dans le projet global de la réhabilitation du groupe scolaire Paul Langevin, à savoir s'il restera ou s'il sera retiré. Dans le cas de la seconde hypothèse, elle demande ce qu'il adviendra du bâtiment.

Olivier MATHIS précise que concernant la construction du bâtiment modulaire, il fallait agir vite car l'annonce de la construction de cette classe a été prise rapidement. La ville de Stains étant passée en REP + (Refonder l'Education Prioritaire +) le nombre d'élèves est dorénavant limité, donc il a fallu agir vite et construire un bâtiment modulaire, qui correspond aux travaux déjà réalisés dans l'école maternelle Paul Langevin à peu près à l'identique avec l'évolution des matériaux actuels.

Pour la seconde partie de la réponse, Monsieur Mathis précise qu'il n'y a pas de projets pour le moment de délocalisation, de suppression, ou d'autres solutions sur ce groupe scolaire, qui comme les autres groupes scolaires a besoin d'être entretenu régulièrement, mais il n'y a pas forcément dans l'immédiat de projet de rénovation globale. Il s'agit d'un entretien courant comme dans les autres écoles, avec certes beaucoup de difficultés au regard du budget. La part de l'entretien des nombreux bâtiments scolaires est importante et il faut supporter tous ces

entretiens ou ces rénovations comme cela est possible dans le cadre de l'ANRU, et qui a pu être fait pour l'école Emile Zola/Victor Hugo. Monsieur Mathis précise que si la ville avait les moyens conséquents de le faire, la majorité municipale le ferait comme dans d'autres villes qui se permettent de rénover une école par an. Pour le budget de la commune c'est du domaine de l'impossible.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 35 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

SOLLICITE une subvention exceptionnelle d'un montant de 30 500,00 euros au titre du dispositif « travaux divers d'intérêt local » du programme 122 géré par le Ministère de l'intérieur, pour la création d'un bâtiment modulaire sur l'école publique Paul Langevin à Stains, rue du Président Harding.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tous les actes et pièces afférentes à cette demande de subvention.

DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 17 - Vœu du groupe "Stains pour tous" pour une mixité sociale à Stains et des espaces verts en cœur de ville

Rapporteur : M. Julien MUGERIN

En introduction, Monsieur Julien MUGERIN assure qu'en rédigeant ce vœu pour une mixité sociale, il a pensé à chacun des conseillers municipaux. Monsieur Mugerin a fait le choix de lui donner une teneur qui allait permettre à chacun de pouvoir voter ce vœu, il précise avoir tout fait pour que les élus de l'opposition et de la majorité municipale votent ensemble, afin d'être unis, car selon lui la mixité sociale est certainement le défi le plus important que la ville de Stains devra relever dans les prochaines années. Ce combat selon les élus de l'opposition doit unir la gauche comme la droite, car tous deux des héritières d'une erreur. Une erreur qui a consisté à rassembler et entasser dans des quartiers, dans un département les couches populaires, les ouvriers, les immigrés, les rapatriés, les jeunes qui ont quitté leurs îles où leurs territoires d'outre-mer, dans l'espoir d'une vie meilleure. Tous les faibles finalement que comptait notre pays et dont chacun de nous est issu, je pense.

Nous sommes héritiers de ces choix des hommes politiques souvent d'une vieille droite dans laquelle je ne me reconnais pas personnellement qui ne voulaient pas de famille de milieu populaire dans leur petite vie tranquille, mais aussi d'une gauche qui pensait que ces mêmes familles constitueraient un juteux terreau électoral. Mais les choses ont changé, chacun s'est libéré d'un déterminisme électoral et c'est l'arrière-petit-fils d'élus communiste qui parle, désormais rien n'empêche un homme de gauche de prendre pour exemple le Général De Gaulle ou un homme de droite Jaurès, comme rien n'empêche une femme de gauche de parler sécurité ou une femme de droite de parler social. Les habitants ne veulent plus d'élus de droite, de gauche qui opposent leurs idéologies qui luttent pour faire gagner leur camp ou l'intérêt de leur parti. Ils veulent des hommes et des femmes qui fassent de la politique, mais de la politique avec un grand P et qui répondent à leurs besoins et qui leur construisent un avenir pour eux et

pour leurs enfants. Ils se contrefichent des jeux d'alliances, ou de haine politicienne, ils veulent des actes, ils veulent faire confiance. Nous ne serions plus héritiers, mais responsable si nous ne répondions pas à ce défi très attendu par la population Stanoise. Comme vous, je suppose nous aimons les Stanois et les Stanois d'aujourd'hui. Les stanois d'aujourd'hui veulent plus de Stanois en mesure de payer les impôts pour faire rentrer de l'argent dans les caisses. Il y en a marre que notre collectivité soit considérée comme l'une des plus pauvres, comme nous l'avons vu tout à l'heure lors de l'exposé sur la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). De nouveaux habitants qui ont plus de moyens, nous permettrons de mieux répondre aux besoins sociaux des habitants actuels. Une ville plus riche s'occupera mieux de ses habitants les plus précaires. C'est pour eux que nous vous proposons ce vœu.

Monsieur Julien Mugerin donne lecture de ce vœu :

« L'urbanisation de la Région Ile de France est intrinsèquement liée à l'Histoire de la France. La construction de logements à Paris et sa banlieue a toujours été une réponse aux besoins historiques. Elargissements des voies et mise en place d'un assainissement à Paris sous l'impulsion du baron Haussmann sous Napoléon III, construction des Habitations Bon Marché au début du 20^e siècle, d'immeubles et de cités pour faire disparaître les bidonvilles et répondre au besoin urgent de logement des rapatriés d'Algérie, etc, à la moitié du 20^e siècle.

Avec le recul que nous offre le 21^e siècle, nous avons le devoir d'analyser l'impact de ces choix historiques. Certains d'entre eux ont certes répondu aux urgences de l'époque mais se sont transformés en véritables pièges contemporains.

Aujourd'hui, nous payons cher le modèle qui a consisté à concentrer sur certains territoires les immeubles d'habitations à loyers modérés (HLM). Si la nécessité de ces logements est plus que jamais incontestable pour loger des personnes dont le logement dans le privé est difficile, leur concentration sur des territoires réduits est source de tensions sociales depuis les années 80.

Cette concentration a longtemps servi les intérêts d'une génération d'hommes politiques que tout opposait ... sauf le choix des territoires d'installation de personnes de milieux populaires. Les uns les chassaient, d'autres les attiraient mais tous, le faisait par calcul politique. Les uns comme les autres construisaient le « malaise des banlieues ». Notre génération, consciente des risques que constitue la concentration de difficultés sociales, a la responsabilité de changer le cours des choses.

Désormais, il revient aux communes, accompagnées par les différents partenaires institutionnels, de relever les défis imposés par une urbanisation déséquilibrée. La cité du Clos Saint Lazare et ses 10 000 habitants est une illustration parfaite de cette erreur urbanistique que viennent rattraper les différents programmes de rénovation urbaine.

C'est le travail qui a été entamé sous les présidences de Jacques CHIRAC et de Nicolas SARKOZY qui ont accompli une métamorphose des quartiers populaires au début du 21^e siècle en créant l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine afin de les humaniser pour le bien de leurs habitants. Le Clos St Lazare et Allende, la Cité Jardin, le Moulin Neuf ou encore la cité du Maroc ont changé de visage grâce aux financements mis en place par ces gouvernements.

Mais nous devons aller plus loin : fixons nous pour objectif de lutter de toutes nos forces pour une mixité sociale à Stains. Financés par une Région qui encourage cette mixité, nous souhaitons une offre plus importante de construction de logements sociaux de catégories PLS ou PLI notamment en profitant des prochains projets d'aménagement urbain.

Nous devons amplifier l'offre de logements en accession à la propriété pour permettre à chaque stanois qui le souhaite de devenir propriétaire.

Nous aimons notre ville populaire. Chaque stanois doit y trouver sa place. Nous devons refuser l'échec que représente le stanois qui bénéficie de l'ascenseur social et qui n'a qu'une idée en tête : s'installer ailleurs. Ce n'est que par une mixité sociale réussie que nous parviendrons à le retenir. Stains doit opérer une évolution démographique en se montrant attractive.

Enfin, l'amélioration du cadre de vie à Stains, se fera à la condition de préserver et développer la présence d'espaces verts en cœur de ville. L'aménagement d'espaces verts dans les cœurs

d'îlot ou de zones vertes existantes comme au Clos St Lazare est une évolution positive pour les quartiers concernés. Mais la Ville doit aller plus loin en s'engageant à ce qu'aucun espace vert existant en cœur de ville ne soit supprimé.

Aussi le Conseil municipal s'engage à retenir comme axe fort de sa politique d'urbanisation la mixité sociale et le développement d'espaces verts au cœur de la ville pour un cadre de vie de qualité ».

En conclusion, je vous en conjure n'y voyez pas un vœu de l'opposition ni un vœu lu par Julien Mugerin, voter et puis échangeons juste pour ou contre la mixité sociale à Stains.

Najia AMZAL a bien entendu l'appel lancé au nom de l'union sacrée pour la mixité sociale, valeur à laquelle les socialistes sont évidemment sensibles. Elle évoque le Clos Saint-Lazare qui a été soulevé par Monsieur Mugerin : à l'époque de sa construction, une négociation a été ouverte entre le Maire de Stains, Louis BORDES, et la ville de Paris. Le projet initial prévoyait deux ailes de pavillons et Louis BORDES a négocié très fortement afin que ne soit construite qu'une des deux ailes. L'argument du Clos Saint-Lazare n'est donc pas probant au sujet d'un prétendu arrangement entre la gauche et la droite selon lequel la gauche récupérerait des électeurs pauvres dont la droite voudrait se débarrasser. Par ailleurs, le groupe socialiste se bat pour la mixité sociale et fait en sorte que Stains soit une ville où toutes les catégories sociales peuvent se rencontrer et se côtoyer. Les solutions proposées par l'opposition municipale ne sont toutefois pas acceptables : elle est d'accord sur la proposition de construction de logements privés, la plupart des projets immobiliers à Stains permettant déjà l'accès à la propriété privée avec, pour favoriser la mixité sociale, la nécessité d'y intégrer de la construction de logements sociaux, mais qui devient de plus en plus minime. La vraie solution serait de faire en sorte que toutes les villes d'Île-de-France acceptent de construire des logements sociaux, notamment dans le cadre de la loi SRU. Il est certes difficile de lutter contre les égoïsmes locaux, mais Mme PÉCRESE, nouvelle Présidente de la région, incitera peut-être les élus de sa sensibilité politique à respecter la loi en construisant le pourcentage de logement social attendu dans leur ville. Najia AMZAL est donc favorable à une union sacrée de la mixité sociale, mais affirme la nécessité de faire en sorte que les villes de droite prennent leur part de responsabilité.

Fabienne TESSIER KERGOSIEN donne lecture d'une déclaration au nom du groupe communiste et front de gauche.

Voilà donc qu'après deux ans d'opposition stérile multipliant les fausses indignations, vous vous plaignez d'être traités comme des parias : regardez le traitement de l'opposition municipale dans les villes gouvernées par vos amis les républicains. Voilà donc que votre stratégie s'apparente afin jouer le jeu d'une opposition qui se voudrait constructive, qui proposerait. Bref, une opposition qui serait convertie à l'action, qui aurait les pieds sur terre et qui combattrait pied à pied sur des sujets prioritaires. Une opposition qui proposerait des vœux apparemment consensuels, cachant sous de formidables lieux communs et mots tirés votre idéologie de division.

Car, enfin, sur le papier, qui serait contre un RSA solidaire ? Qui serait contre une mixité sociale et des espaces verts ? Mais comme tout nouveau converti, vous voulez en faire trop, trop vite, trop mal. Cela vous amène à sortir des énormités, à tout confondre et, sous couvert de propositions apparemment consensuelles, de continuer à répandre votre poison de la division sans, bien évidemment, vous attaquer aux causes réelles dont vous et vos amis portez immanquablement la responsabilité.

Alors, puisque vous y faites régulièrement référence, je veux vous rappeler la maxime de Bossuet : « Dieu se rit des hommes qui déplorent les effets dont ils chérissent les causes. » Pour

contrer cette maxime et pour jouer vraiment le jeu d'une opposition constructive, vous auriez pu faire le pari de penser contre vous-même et contre votre camp, de reconnaître les erreurs faites par vos amis qui font vraiment tout, sauf promouvoir la mixité. Vous auriez pu proposer dans un vœu de condamner les villes qui font le choix de l'entre soi bourgeois, en ne respectant pas la loi SRU dont l'objectif est d'atteindre 25 % de logement social en Île-de-France, ou de condamner celles qui font semblant de respecter cet objectif en ne construisant que du PLS. Vous auriez pu demander au gouvernement de revenir sur les aides à la pierre, très sévèrement attaquées depuis le mandat de Nicolas SARKOZY. Mais vous préférez à nouveau stigmatiser notre belle ville populaire.

Alors, justement, puisqu'en tant qu'élus du Front de gauche, nous n'avons pas peur du débat, peut-être serait-il temps que nous nous entendions sur les mots. Votre vœu s'appelle « Pour une mixité sociale à Stains ». À vous écouter, si la nécessité de ces logements est plus que jamais incontestable pour les personnes dont le logement dans le privé est difficile, il faudrait une offre plus importante dans la construction de logements sociaux de catégorie PLS ou PLI, notamment en profitant des prochains projets d'aménagement urbain.

Je veux faire deux remarques à ce sujet. Premièrement, pour votre information, vous démontrez votre opposition à l'identité même du logement social, conçu non pas pour loger ceux dont le logement dans le privé est difficile, mais bien l'immense majorité de la population. Je vous rappelle que, dans nos territoires, 90 % des habitants sont éligibles au logement social qui est le logement pour tous. C'est une opposition idéologique de fond entre nous. Le logement est-il un marché, une marchandise comme une autre, répondant à la loi de l'offre et de la demande, développant la spéculation, permettant l'exploitation des uns sur les autres, permettant à des marchands de sommeil d'amasser des fortunes considérables sur le dos des familles en grande difficulté ? Ou le droit au logement est-il un droit fondamental, reconnu comme tel par le pacte des Nations Unies, dont la France est signataire, droit synonyme de progrès social et de dignité ? Les élus que nous sommes ne doivent-ils pas tout faire pour garantir la stricte application de ce droit ou exclure, de fait, l'immense majorité de la population de son droit à son logement digne et accessible ?

Mais c'est la deuxième partie de votre argumentation qui démontre le peu de connaissances que vous avez de notre ville et la dangerosité de votre projet. Vous demandez une offre plus importante de PLS ou de PLI. Connaissez-vous les objectifs du PLH en la matière (20 %) et les difficultés de commercialisation de ces logements sur l'ensemble du territoire de Plaine Commune ? Connaissez-vous les conditions de ressources pour intégrer le PLS ? 2 505 € pour une personne seule, 4 500 € pour un jeune couple, 2 700 € pour du PLI pour une personne seule. Malheureusement, peu de Stanois disposent de ces conditions salariales. Ne faire que du PLS ou du PLI, c'est exclure de fait nos habitants de futurs logements.

Par ailleurs, vous êtes contradictoires. Dans votre dernier communiqué, il y a quelques jours à peine, vous affirmiez : « Si les personnes plus aisées n'encombraient pas les logements sociaux, il y aurait davantage de place pour les personnes en réelle difficulté. » Puis aujourd'hui vous affirmez, comme Valérie PÉCRESE, qu'il faut constituer des espaces entiers de logements sociaux type PLS ou PLI dans les nouveaux quartiers, ce qui priverait l'immense majorité de personnes en réelle difficulté de logement dans ces nouvelles constructions. Est-ce là votre projet pour la ville ? Est-ce là l'évolution démocratique que doit opérer la ville en se montrant attractive ? Priver les Stanois du logement ? Étant cadre territorial, dois-je quitter le logement social que j'occupe actuellement ?

Dans un sens, on comprend bien votre soutien au projet de Central Parks contre lequel nous nous sommes mobilisés avec la population, projet qui prévoyait de construire des centaines de logements à des prix excessifs, attirant de nouvelles populations et faisant reculer les espaces

verts. Encore une contradiction : vous appelez à des espaces verts en centre-ville, mais soutenez un projet de destruction de la nature sur notre beau parc départemental. Un peu de cohérence.

Vous nous parlez de mixité, vous souhaitez faire du PLS, mais déclarez dans le même temps que les personnes les plus aisées habitent dans le logement social, laissant entendre qu'elles prennent la place des pauvres. Vous déplorez la trop grande concentration de difficultés, mais souhaitez que, dans les nouveaux quartiers soient majoritairement construits des PLS, créant de fait de nouveaux ghettos empêchant de fait une réelle mixité.

Alors, Mesdames et Messieurs de l'opposition, faites donc preuve de raison. Nous n'avons pas attendu que vous vous réveilliez après de longues années. Nous travaillons au développement d'une ville équilibrée qui fait place pour chacun. Oui, nous travaillons à développer la mixité sociale, la vraie, en alternant des programmes de construction diversifiés : accession de toutes catégories de logement social en fonction de la réalité des quartiers, accession sociale à la propriété et, demain, habitat participatif. Et non, il n'y a pas qu'en centre-ville que nous devons faire respecter des espaces verts et nous nous y attelons comme lorsque nous avons fait progresser le parc sur la ville de plus de 3 hectares. Nous nous y attelons partout. Pour rappel, dans le centre-ville, les espaces verts existent par la présence des cœurs d'îlots vous l'avez dit.

Tout cela, vous le sauriez si vous aviez travaillé vos dossiers depuis deux ans. Vous auriez compris notre politique sur le logement si vous aviez réellement participé au plus de 20 réunions publiques que nous avons organisées depuis le début de l'année, au lieu de venir et de partir. Oui, vous auriez pu participer et prendre la parole devant la population. Vous auriez pu annoncer aux Stanois votre soutien à Mme PÉCRESSE dont la mesure sur le logement fait perdre 2,5 M€ par an sur le territoire de Plaine Commune, votre soutien aux maires hors la loi SRU. Vous auriez pu présenter vos mesures de constituer de nouveaux quartiers excluant les Stanois quand 2 410 personnes sont en attente de logement social. Vous soutenez aussi les plans locaux d'urbanisme type Bimby, Build in my Backyard, pour permettre aux propriétaires de construire une ou plusieurs pièces en plus afin de soit disant développer l'offre de logement et apporter un complément de revenus aux marchands de sommeil. On voit bien la réalité de cette politique, notamment dans les quartiers pavillonnaires où la division pavillonnaire et parcellaire fait des ravages. Au moment où nous luttons contre ce fléau, vous défendez l'indéfendable. La mixité, la vraie, nous la défendons dans nos projets, nouvelle construction par nouvelle construction.

En ce qui concerne la rénovation urbaine, nous nous sommes battus aux côtés des habitants pour que la Pétresse soit retenue dans le second projet de rénovation urbaine, malgré la baisse annoncée du second programme. Nous nous battons pour une requalification de la RD29 et le prolongement du tramway, pour l'amélioration du cadre de vie et la mobilisation des habitants. Bref, nous nous battons aux côtés de Monsieur le Maire et des Stanois pour la réussite du nouvel élan populaire, autant de projets concrets pour lesquels l'opposition pourrait jouer un rôle constructif. À vous de transformer le conditionnel en proposition concrète.

Monsieur le Maire la remercie pour cette déclaration complète et très riche qui permet de resituer un certain nombre d'éléments dans le contexte politique et qui permet aussi de remettre la vérité.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **8 voix pour** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat) et **28 voix contre** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme

Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat , Mme Zahia NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat , M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat)

REJETTE le vœu suivant :

« L'urbanisation de la Région Ile de France est intrinsèquement liée à l'Histoire de la France. La construction de logements à Paris et sa banlieue a toujours été une réponse aux besoins historiques. Elargissements des voies et mise en place d'un assainissement à Paris sous l'impulsion du baron Haussmann sous Napoléon III, construction des Habitations Bon Marché au début du 20e siècle, d'immeubles et de cités pour faire disparaître les bidonvilles et répondre au besoin urgent de logement des rapatriés d'Algérie, etc., à la moitié du 20e siècle.

Avec le recul que nous offre le 21e siècle, nous avons le devoir d'analyser l'impact de ces choix historiques. Certains d'entre eux ont certes répondu aux urgences de l'époque, mais se sont transformés en véritables pièges contemporains.

Aujourd'hui, nous payons cher le modèle qui a consisté à concentrer sur certains territoires les immeubles d'habitations à loyers modérés (HLM). Si la nécessité de ces logements est plus que jamais incontestable pour loger des personnes dont le logement dans le privé est difficile, leur concentration sur des territoires réduits est source de tensions sociales de puis les années 80.

Cette concentration a longtemps servi les intérêts d'une génération d'hommes politiques que tout opposait... sauf le choix des territoires d'installation de personnes de milieux populaires. Les uns les chassaient, d'autres les attiraient, mais tous, le faisait par calcul poli - tique. Les uns comme les autres construisaient le "malaise des banlieues". Notre génération, consciente des risques que constitue la concentration de difficultés sociales, a la responsabilité de changer le cours des choses.

Désormais, il revient aux communes, accompagnées par les différents partenaires institutionnels, de relever les défis imposés par une urbanisation déséquilibrée. La cité du Clos Saint Lazare et ses 10 000 habitants est une illustration parfaite de cette erreur urbanistique que viennent rattraper les différents programmes de rénovation urbaine.

C'est le travail qui a été entamé sous les présidences de Jacques CHIRAC et de Nicolas SARKOZY qui ont accompli une métamorphose des quartiers populaires au début du 21e siècle en créant l'Agence Nationale de Rénovation urbaine afin de les humaniser pour le bien de leurs habitants. Le Clos St Lazare et Allende, la Cité Jardin, le Moulin Neuf ou encore la cité du Maroc ont changé de visage grâce aux financements mis en place par ces gouvernements.

Mais nous devons aller plus loin : fixons nous pour objectif de lutter de toutes nos forces pour une mixité sociale à Stains. Financés par une Région qui encourage cette mixité, nous souhaitons une offre plus importante de construction de logements sociaux de catégories PLS ou PLI notamment en profitant des prochains projets d'aménagement urbain.

Nous devons amplifier l'offre de logements en accession à la propriété pour permettre à chaque Stanois qui le souhaite de devenir propriétaire.

Nous aimons notre ville populaire. Chaque Stanois doit y trouver sa place. Nous devons refuser l'échec que représente le Stanois qui bénéficie de l'ascenseur social et qui n'a qu'une idée en

tête : s'installer ailleurs. Ce n'est que par une mixité sociale réussie que nous parviendrons à le retenir. Stains doit opérer une évolution démographique en se montrant attractive.

Enfin, l'amélioration du cadre de vie à Stains, se fera à la condition de préserver et développer la présence d'espaces verts en cœur de ville. L'aménagement d'espaces verts dans les cœurs d'îlot ou de zones vertes existantes comme au Clos St Lazare est une évolution positive pour les quartiers concernés. Mais la Ville doit aller plus loin en s'engageant à ce qu'aucun espace vert existant en cœur de ville ne soit supprimé.

Aussi le Conseil municipal s'engage à retenir comme axe fort de sa politique d'urbanisation la mixité sociale et le développement d'espaces verts au cœur de la ville pour un cadre de vie de qualité ».

Monsieur le Maire précise que pour finir il y a des questions orales présentées par les élus de l'opposition.

Monsieur le Maire invite les élus de l'opposition à lire les trois questions orales.

Première question orale

Ma question concerne la signalisation indiquant la présence de l'église Notre-Dame de l'Assomption.

Nous avons la chance d'avoir sur le territoire une église datant de l'époque médiévale. Il s'agit probablement de l'une des plus anciennes églises des environs.

Son maître-autel classé est l'une des fiertés du patrimoine historique stanois.

Trop longtemps laissée à l'abandon, fermée durant 20 longues années, l'église de Stains peinte par Maurice Utrillo est redevenue un joyau, mais également le cœur vivant de la communauté catholique stanoise qui la fréquente tout au long de la semaine pour les offices réguliers ou les événements familiaux.

Pour toutes ces raisons, un tel lieu se doit d'être mis en valeur et connu de tous.

Je m'interroge donc sur l'absence de signalisation indiquant la présence d'une église médiévale restaurée et vous demande donc si vous comptez agir pour l'implantation de panneaux marron signalant un lieu d'intérêt historique à découvrir.

Deuxième question orale

Monsieur Mugerin se fait le porte-parole des familles que l'opposition a rencontrées.

Plusieurs familles s'interrogent sur le mode de calcul du quotient familial qui détermine les tarifs des prestations offertes par la commune aux enfants stanois.

La Ville a décidé de remplacer le mode de calcul basé sur les feuilles d'impôts par les données issues de la Caisse d'Allocations familiales.

Or certaines familles ont constaté une différence avec le précédent mode de calcul rendant moins avantageux pour les familles.

Cependant, le mode de calcul basé sur les revenus serait maintenu en parallèle.

Il ne peut pas y avoir 2 poids 2 mesures. Cette différence de quotient irait jusqu'à 30 % selon certains témoignages. Un seul mode de calcul doit être maintenu pour garantir l'égalité de traitement entre tous les Stanois.

- 1. Pourriez-vous confirmer la véracité de ces informations ?*
- 2. Dans le cas où vous les confirmez, que comptez-vous faire pour assurer plus d'égalité entre les Stanois dans le calcul du quotient familial ?*
- 3. Pourriez-vous indiquer au conseil municipal un calendrier d'application de cette modification ?*

Troisième question orale

La rue Aristide Briand se présente sous la forme suivante :

- une voie roulante dans chaque sens*
- un stationnement aménagé sur trottoir sans marquage au sol côté pair puis un trottoir mince*
- un stationnement en pleine voie puis un trottoir plus large côté impair.*

Cette configuration de rue laisse une impression d'anarchie à laquelle s'ajoute l'aspect poussiéreux de la voirie.

Il est à noter que la Police municipale verbalise les véhicules garés en pleine rue notamment du côté impair de la rue.

Si cette décision semble être profitable dans un objectif de fluidification de la circulation, cela ne peut se faire qu'en adoptant sur les lieux une signalisation précise et claire. En effet, à cette heure, aucune signalisation n'interdit le stationnement de ce côté de la rue. Or par nature en droit, ce qui n'est pas interdit est autorisé...

Par ailleurs, le stationnement dans la rue est la seule solution pour les riverains de ce quartier.

Si le stationnement latéral venait à être interdit, cela ne pourrait se faire sans l'accompagnement de la Ville et de Plaine Commune qui devraient proposer une alternative de stationnement (parking ?).

- 1. Comptez-vous faire installer des panneaux d'interdiction de stationnement clairs ?*
- 2. Que comptez-vous pour les procès-verbaux dressés jusqu'ici, mais contestables ?*
- 3. Comptez-vous aborder la question globale du stationnement sur la ville avec Plaine Commune, sujet en souffrance ?*
- 4. Une étude a été menée sur le stationnement en ville à ce sujet, que comptez-vous faire ?*

Concernant la signalétique de l'église de Notre-Dame de l'Assomption, les Stanois sont attachés à ce monument historique, et pas uniquement de celles et ceux qui le fréquentent dans le cadre du culte. Il faut faire part d'une ouverture, d'un rassemblement. C'est important. Monsieur le Maire rappelle aux élus de l'opposition qu'il s'agit d'un patrimoine commun à tous les habitants et pour lequel la municipalité a énormément investi lors des précédents mandats, soit près de 5 M€ investis dans le cadre de la réhabilitation de l'église.

Fortement apprécié par les Stanois et pas uniquement de celles et ceux qui fréquentent cette

église mais également de ceux qui y étaient attachés. Cet investissement est un choix fort de la municipalité qui permet de respecter la pratique des fidèles dans ce lieu de culte, mais comme dans tous les lieux de culte digne de ce nom. S'agissant de la signalétique, les services de Plaine Commune travaillent depuis quelques mois et ont engagé un travail pour recenser l'ensemble des besoins en la matière. Bien évidemment, cela concerne ce monument document en particulier mais aussi d'autres monuments. La majorité municipale n'a pas attendu l'opposition municipale pour travailler sur ce sujet.

S'agissant du calcul du quotient familial, Monsieur le Maire rappelle que la municipalité attache une volonté importante pour proposer et permettre à l'ensemble des Stanois l'accès à toutes les activités et toutes les prestations de qualité. C'est le cas à Stains, dans ses engagements dans ses priorités municipales. Ce n'est malheureusement pas le cas dans d'autres villes dirigées par vos amis de la droite.

Les familles stanoises bénéficient d'une palette spécifique d'accueil à l'espace Angela Davis. Celui-ci a été inauguré il y a maintenant 4 ans. Par ailleurs, elles peuvent toutes bénéficier des tarifs établis, qu'il s'agisse des activités périscolaires ou sur l'ensemble des activités. Selon un principe d'égalité, chaque famille fait l'objet d'un calcul de tarif adapté à sa situation. Ce calcul est établi à partir du quotient familial de la CAF. C'est important de le préciser. Toutefois, certaines familles ne sont pas ou plus allocataires de la CAF, pour ces cas spécifiques, selon un principe de solidarité et d'équité et pour permettre à ces familles de bénéficier de la tarification adaptée à leur situation, les services se basent sur l'avis d'imposition. Actuellement, sur 400 familles inscrites, 8 font l'objet d'un calcul basé sur l'avis d'imposition, soit à peine 2 %. Ce mode de calcul reste donc une exception qui permet à l'ensemble des familles stanoises d'accéder à un tarif aidé et aux prestations. C'est important de le préciser, peut-être que les élus de l'opposition souhaiteraient faire payer plein pot, comme le font certaines municipalités de droite, mais pas toutes puisque certaines d'entre elles ont encore le sens de la solidarité, du partage et de l'entraide. Mais, une bonne partie que vous connaissez très bien, que vous soutenez ne se casse pas la tête et font payer le plein pot. Pour notre part cette remarque n'est pas étonnante. La municipalité travaille sur une grille en matière de politique tarifaire afin d'améliorer son efficacité. Cette proposition sera mise en œuvre dans les mois à venir et fait suite au contrat d'action municipale.

S'agissant du stationnement dans la rue Aristide Briand, qui n'est pas la seule zone touchée par des problèmes en la matière, Pourquoi Aristide Briand ? Les élus de l'opposition auraient pu évoquer les problèmes de stationnement à Paul Vaillant Couturier, les problèmes de stationnement à Louis Bordes ? Les élus de l'opposition ont choisi l'avenue Aristide Briand.

Monsieur Mugerin : Ce sont les habitants

Monsieur le Maire remercie l'opposition municipale d'avoir souligné que la police municipale intervient et verbalise les véhicules en infraction, même si l'opposition critique régulièrement le travail de la police municipale. Mais nous ne sommes pas à une incohérence prêt, une critique prêt.

L'opposition dit que par nature en droit ce qui n'est pas interdit d'autoriser. Sachez que le stationnement en pleine voie, ce qui est le cas dans cette route départementale est strictement interdit, c'est une règle de base du Code de la route. Vous avez peut-être oublié. Il serait absurde d'installer des panneaux d'interdiction de stationnement en pleine voie : cela équivaldrait à installer un panneau interdisant les braquages à l'entrée des banques.

L'opposition parle de procès-verbaux contestables, ils ne le sont manifestement pas. La question de l'opposition est assez surprenante. Il existe des procédures et permettent à celles et ceux qui contestent une verbalisation d'adresser un courrier au procureur de la République.

Monsieur le Maire indique avoir reçu des demandes en ce sens et avoir reçu en audience des plaignants. La municipalité ne souhaite pas adopter une politique qui lèverait les amendes et souhaite que les règles et procédures soient respectées.

D'un point plus général, un état des lieux est en cours sur le stationnement, les services ont été rencontrés, certains secteurs ont déjà été analysés. La ville souhaite entreprendre une démarche globale et de refonte pour réaménager certains espaces et emplacements de stationnement afin de favoriser les déplacements piétons. La ville souhaite également rester vigilante devant toutes les infractions.

Ces aménagements importants sont réalisés en étroite collaboration avec les riverains de chaque quartier afin de respecter les spécificités de chaque quartier. Il est notoire que la voiture prend trop de place en ville en particulier à Stains, il existe une inadéquation entre le nombre de voitures et les stationnements disponibles. D'après les études, il ne s'agit pas d'un manque d'espace de stationnement, mais des stationnements anarchiques (souvent sur 2 places) et des aménagements sont à prévoir. Un travail est en cours avec les bailleurs, notamment dans le quartier Allende, et la municipalité n'a pas attendu la question de l'opposition municipale pour rencontrer les riverains. Certaines discussions ont été difficiles, mais cela a toujours été un discours de vérité et de responsabilité et non pas teinté de mensonges ou de contre-vérités.

En conclusion, **Monsieur le Maire** remercie l'opposition municipale de poser des questions et l'encourage à continuer, car elles soulignent à chaque fois les efforts engagés par l'équipe municipale et mettent en lumière d'importants projets mis en œuvre par la municipalité et qui découlent du programme d'action municipale. Ils vont dans le sens de la concrétisation et dans le sens de l'intérêt général des habitants.

Larbi LEBIB ajoute une information sur la mobilité : dans le cadre du plan local sur les déplacements, il est prévu d'installer de nouveaux panneaux au cours du premier trimestre 2017, ce qui fera très certainement l'objet d'une information dans le journal *7 jours à Stains*.

Monsieur le Maire remercie la majorité municipale pour avoir pris part à la mobilisation et le soutien contre le référé du préfet relatif à la banderole en hommage à Marwan BARGHOUTI, ainsi que l'opposition municipale qui a joué un rôle important. La majorité municipale a remporté une grande victoire, ce qui prouve qu'elle peut avoir confiance dans la justice et dans la République. Il remercie une nouvelle fois la majorité municipale pour le soutien collectif qu'elle a apporté dans cette affaire. En conclusion, il souhaite de bonnes vacances aux élus du Conseil municipal.

Applaudissements

*** **

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance publique est levée à vingt-deux heures trente-cinq.

Le secrétaire
Marie-Claude GOUREAU



Le Maire,
Azzedine TAÏBI

